



Pose de compteurs individuels en copropriété ?

Par **DKProject**, le **05/08/2013** à **23:22**

Bonjour,

J'habite dans un immeuble de 12 appartements (sans syndic) et les charges qui concernent l'eau sont réparties au tantième.

Nous sommes à 2 dans un F4 (les autres appartement étant des F1, F2, F3 et F4) et il se trouve que nous payons beaucoup plus que notre consommation réelle.

Est-ce c'est possible de demander la pose d'un compteur individuel à nos frais et comment ça se passe pour en faire la demande (lettre type, etc...) ?

Merci de m'éclairer sur ce sujet car nous aimerions beaucoup faire des économies sachant que nous sommes à l'origine très économe et que payer pour les autres, il y en a assez.

:)

Par **janus2fr**, le **05/08/2013** à **23:54**

[citation]J'habite dans un immeuble de 12 appartements (sans syndic')[/citation]

Bonjour,

Le syndic est obligatoire en copropriété.

Et si, comme vous dites, il n'y en a pas, qui alors se charge de régler les factures d'eau et de les répartir ensuite auprès des copropriétaires ? Car c'est une des attributions du syndic justement...

[citation]Est-ce c'est possible de demander la pose d'un compteur individuel[/citation]

Cette modification n'est possible qu'après un vote en assemblée générale. Mais sans syndic, comment ont lieu les assemblées générales dans votre copropriété ?